

à l'utilisation de ressources ou de terres. Le recours continu, inscrit dans la tradition, des peuples autochtones aux ressources renouvelables, leurs valeurs culturelles traditionnelles et leurs connaissances du milieu naturel sous-tendent en outre l'importance de l'environnement pour bon nombre de ces communautés.

L'économie canadienne se fonde, dans une très grande mesure, sur les principes de la libre entreprise. Elle est étroitement intégrée à l'économie mondiale. Notre législation conférant une grande marge de manœuvre au secteur privé, celui-ci doit assumer une importante responsabilité à l'égard de nombreuses facettes du développement durable.

La tradition d'une action structurée de la part d'organisations et de particuliers constitue un élément fondamental du tissu social canadien. Les syndicats, les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG) sont les principaux intervenants lorsqu'il s'agit de définir les priorités à suivre et l'action que la population canadienne doit exercer sur le plan du développement durable.

Le Canada compte également une longue tradition de coopération internationale, qui s'est étendue pour englober désormais l'optique du développement durable, surtout depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, et communément appelée Conférence de Stockholm. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est le principal véhicule de l'aide au développement international. Le souci croissant manifesté au Canada à cet égard a abouti à la création de nouvelles institutions ou à l'expansion d'anciennes, qui se penchent sur les divers aspects du développement durable. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Canada a annoncé que le mandat du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), centre financé par le gouvernement fédéral, serait élargi de façon à mettre l'accent sur le développement durable et à appuyer la mise en oeuvre du programme Action 21. D'autres organisations du secteur privé comme l'Institut international du développement durable (IIDD), possèdent en outre de grandes compétences et entreprennent de multiples activités dans ce domaine. Cet institut a été créé pour favoriser le principe du développement durable dans le processus décisionnel et mène des programmes de recherche et de communication liés au suivi apporté à la CNUED.

On trouvera une présentation complète de l'économie, de la population et de l'environnement du Canada, ainsi que des liens qui les unissent, dans le Rapport national du Canada, qui a été soumis en 1991 au Secrétariat de la CNUED.

(a) Le concept de développement durable

Au Canada, le débat qu'ont suscité les moyens les plus opportuns de prendre en compte de façon intégrée dans les processus décisionnels les valeurs d'ordre économique, environnemental et social a évolué après avoir pour la première fois retenu l'attention

Grâce à son programme de «boîtes bleues», la province de l'Ontario détient le record mondial du recyclage. Ces boîtes ont été mises à la disposition des résidents de municipalités où vivent 80 p. 100 de la population de plus de 10 millions d'habitants de la province. Elles leur permettent de séparer, pour la collecte hebdomadaire, les produits recyclables comme le verre, les boîtes de conserve et les journaux. Selon certaines études, plus de 90 p. 100 des gens qui disposent de ces boîtes les utilisent régulièrement. Un élément important de ce programme est l'appui dont il bénéficie de la part de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc., organisme industriel qui comprend des fournisseurs de produits d'épicerie et des producteurs de matériel d'emballage et de boissons gazeuses.